

Bonjour,

Vous avez sollicité l'avis du service police de l'eau de la DDT95 dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet.

Il apparaît que le site fait déjà l'objet d'une autorisation d'exploitation et qu'il s'agit d'une révision de celle-ci afin d'augmenter les capacités de stockage.

Le site se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage d'Ezanville (notamment) qui fait l'objet d'une DUP. L'autorisation prévoyait à l'époque des mesures de protection des eaux souterraines, qui semblent être prises en compte pour l'augmentation prévue.

De ce fait, nous n'avons pas de remarques particulières concernant ce dossier, à partir du moment où ces mesures sont bien mises en œuvre.

Bien à vous,  
Cordialement,

**Morgane HENEULT**

Inspectrice de l'environnement

Service de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Accompagnement des Territoires

5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 - CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél : (+33) 1 34 25 26 03 - Mobile : (+33) 6 45 61 74 39

[www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

  
**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE** | Direction départementale des territoires  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

